

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 août 2024

Département de Saône-et-Loire

Arrondissement de LOUHANS,

Le 9 août 2024

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf août à quinze heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire en date du 30 juillet 2024, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

Etaient présents : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Monsieur Jean-Michel FROMONT, Monsieur Bernard DOURIOT, Madame Evelyne CHANUSSOT, Monsieur Aurélien COLAS, Madame Maryse COULON, Madame Marie-Noëlle PAQUELIER, Madame Christine PERREAUT, Monsieur René ROSAT, Monsieur Emmanuel MERLE, Monsieur Joris LACOUR, Madame REBILLARD Isabelle.

Etaient excusés : /

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Maryse COULON

1. Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2024

Les membres approuvent le compte-rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

2. Délibération 27_2024 : Demande d'effacements de dettes par la trésorerie de la SARL BERGERET.

Le 2 et 3 juillet 2024 Monsieur le Maire reçoit un courrier de BTSG et de la Trésorerie de LOUHANS, concernant la situation de la SARL BERGERET de LESSARD-EN-BRESSE. Ce créancier est dans l'incapacité de recouvrer sa créance datant du 24 novembre 2021 au 13 avril 2022 pour la location de la machine à pain. Dans le cadre d'une procédure collective, le mandataire judiciaire ou le juge d'instance peut imposer un effacement de créances. Afin de clore ce dossier la Trésorerie demande une délibération de constatation et une dépense au compte 6542 « créances éteintes » pour un montant de 1 973.61€.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

3. Installation de COSOLUCE sur un autre poste.

Monsieur le Maire souhaite avoir le logiciel COSOLUCE dans son intégralité sur un autre poste pour vérifier les dossiers clôturés et en cours.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

4. Délibération 28_2024 : Don de Monsieur PERNOT Vincent d'une somme de 6 212.04€.

Monsieur PERNOT Vincent a fait un Don de 6 212.04€ auprès de la commune à titre anonyme.

Monsieur le Maire et son conseil accepte le Don.

Pour : 11

Contre : 0

Absent : 0

Le Conseil Municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents aux démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 16h00.

Le Maire, Jean-Michel FROMONT

